



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 67282

Texte de la question

M. Philippe Vuilque demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir informer la représentation nationale sur le coût que représente la publicité faite, notamment dans les médias, pour la journée fériée travaillée gratuitement au profit des personnes âgées et handicapées. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

La campagne pour la journée de solidarité du 16 mai dernier a représenté un budget d'environ 3 millions d'euros, soit 0,15 % de l'argent qui a été récolté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en application de la loi du 30 juin 2004. Le Premier ministre précise à l'honorable parlementaire que, bien évidemment, le budget de cette campagne n'a pas été prélevé sur celui du fonctionnement de la CNSA ni sur l'argent que cette caisse a récolté. Le financement correspondant a été assuré par le redéploiement des crédits que le Gouvernement consacre aux campagnes de communication publique. À ce titre, il n'a donc représenté aucune dépense supplémentaire pour l'État.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67282

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6110

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8686